

Ottawa, Canada, mars 11, 2026

Ambassadeur Craig Kowalik

Ambassade du Canada en Équateur

Objet : Demande de mise en œuvre des *Lignes Directrices Canadiennes « Voix à risque »* afin de soutenir la protection des membres de la FOA qui font l'objet de poursuites pénales infondées intentées par une société minière canadienne, afin de les empêcher de mener à bien leurs activités environnementales.

Nous, les organisations de la société civile équatorienne, canadienne et internationale soussignées, vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude face à la criminalisation des défenseurs et défenseures autochtones et environnementaux de la Fédération des organisations autochtones et paysannes d'Azuay (FOA, *Federación de Organizaciones Indígenas y Campesinas del Azuay*) pour leur travail environnemental visant à protéger le Páramo de Kimsakocha contre le projet minier Loma Larga de la société minière canadienne DPM Metals dans la province d'Azuay, en Équateur. Nous vous prions d'**agir sans tarder en faveur de la protection de ces défenseurs de l'environnement et de l'eau et de demander à l'entreprise de respecter les droits humains conformément aux lignes directrices canadiennes Voix à risque.**

Depuis [plus de 30 ans](#), les communautés touchées par ce projet minier œuvrent pacifiquement à la protection du páramo de Kimsakocha, une zone humide de haute altitude qui joue un rôle fondamental dans la régulation du cycle de l'eau dans la région, fournit des services écosystémiques importants pour l'adaptation au changement climatique et la résilience, et approvisionne en **eau douce** des dizaines de milliers de personnes.

En 2025, la FOA et des organisations environnementales locales, dont le Cabildo por el Agua, ont mené plusieurs actions environnementales majeures pour protéger le páramo de Kimsakocha et le système hydrologique de la région. Elles ont été à l'origine de la [marche historique pour la défense de l'eau](#) le 16 septembre 2025, à laquelle ont participé environ 100 000 personnes de la province d'Azuay et d'autres provinces du pays. Dans les jours suivant cette marche historique, la FOA et ses partenaires ont également organisé une [initiative de nettoyage](#) dans le páramo de Kimsakocha afin de ramasser les déchets abandonnés par l'entreprise DPM Metals à la source des rivières Irquis et Tarqui.

Grâce à ces actions pacifiques, la FOA et ses alliés locaux ont joué un rôle important dans la décision du gouvernement équatorien de révoquer le permis environnemental du projet Loma Larga. Cependant, ces avancées ont également entraîné des **représailles contre les membres de la FOA et du Cabildo por el Agua**, notamment le **gel de leurs comptes bancaires** sous le prétexte d'enrichissement personnel injustifié.

En novembre, une [lettre ouverte](#) adressée à DPM Metals Inc. et signée par 106 organisations internationales et 48 professeurs d'université, avocats, leaders autochtones et militants des droits humains, dont une copie vous a été transmise, demande à l'entreprise de mettre fin définitivement à son projet Loma Larga et de se conformer à la législation équatorienne (voir la lettre ci-jointe).

Le même mois, **DPM Metals a engagé des poursuites pénales contre Lauro Sigcha, Lizardo Zhaqui, Marco Tapia, Ruth Pugo, Carmita Perez et Yaku Perez**, des membres de la FOA, **pour des crimes présumés de dommages à la propriété et d'association illégale**. Les accusations sont liées à l'effort de nettoyage dans le páramo de Kimsakocha.

Dans un [communiqué de presse](#) publié le 25 novembre, la FOA a qualifié cette poursuite judiciaire intentée par la compagnie d'« acte d'intimidation visant à nous dissuader de défendre le territoire, non seulement pour avoir dénoncé la pollution minière, mais aussi pour les actions juridiques et communautaires qui ont empêché l'avancée de la méga-exploitation minière dans la région ». La criminalisation de ces leaders communautaires pour leur travail en faveur de l'environnement viole leurs droits constitutionnels à l'intégrité personnelle, à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

Il est important de noter que la criminalisation des défenseur·e·s de l'eau n'est pas le premier exemple du comportement commercial irresponsable et contraire à l'éthique de DPM Metals Inc.

L'entreprise canadienne a, par exemple, tenté de nier l'existence de la communauté autochtone d'Escaleras dans ses rapports et devant les tribunaux, en affirmant qu'il n'y avait pas de peuples autochtones dans la zone touchée par le projet. Les tribunaux ont donné raison aux communautés. Le projet minier a été suspendu en 2022 par un tribunal local en raison de l'absence de consultation préalable, éclairée et libre des communautés autochtones, de l'absence de consultation environnementale et des préoccupations quant à l'impact sur l'eau potable et l'environnement en aval du projet. Cette décision a été confirmée par d'autres tribunaux en 2022 et 2023, puis par la Cour constitutionnelle de l'Équateur en 2024.

Nous sommes profondément préoccupés par **cet incident récent au cours duquel une entreprise canadienne a intenté une action pénale contre des défenseur·e·s de l'environnement dans la province d'Azuay** (les défenseur·e·s de l'environnement à [Las Naves](#) et à [Paloquemado](#) font l'objet de poursuites pénales similaires et infondées engagées par des sociétés minières canadiennes), **surtout dans le contexte de la signature et de la ratification imminentes d'un [accord de libre-échange \(ALE\)](#) entre le Canada et l'Équateur** qui vise à faciliter encore davantage les investissements miniers canadiens en Équateur et qui offrira une protection encore plus grande aux sociétés minières canadiennes.

L'ambassade canadienne a présenté l'ALE entre le Canada et l'Équateur comme un accord inclusif et équitable. Nous vous supplions à ne pas rester indifférent à la criminalisation des défenseur·e·s des droits humains et des peuples autochtones en Équateur et à écouter les voix des communautés et des organisations qui se mobilisent pour rendre visibles les impacts environnementaux et les violations aux droits humains des sociétés minières canadiennes dans le pays. Ces problématiques pourraient être exacerbées par ce futur ALE.

L'ambassade du Canada doit accorder la priorité aux droits humains et aux droits de la nature, plutôt qu'aux intérêts des sociétés minières canadiennes présentes dans le pays.

À ce titre, conformément aux Lignes directrices Voix à risque du Canada, nous demandons à l'ambassade du Canada en Équateur de :

1. **Assister**, en tant qu'observateurs internationaux, à toutes les audiences des défenseur·e·s de l'eau qui se tiennent dans la ville de Cuenca;
2. **Demander** à DPM Metals de mettre fin aux poursuites pénales contre les défenseur·e·s de l'eau;
3. **Retirer** son soutien financier, politique et commercial à DPM Metals Inc. en raison des risques graves de dommages environnementaux, de la violation de la Constitution équatorienne et de la criminalisation des défenseur·e·s de l'environnement

De plus, compte tenu du soutien que l'ambassade canadienne offre à DPM Metals Inc., nous vous demandons d'engager cette société canadienne afin qu'elle :

1. **Suspende** de manière permanente le projet minier Loma Larga et ses activités minières dans le páramo de Kimsakocha;
2. **Respecte** les décisions de justice de 2022, 2023 et 2024 et les référendums contraignants de 2019 à Girón et de 2021 à Cuenca. DPM doit respecter ces décisions de justice et se conformer à la loi; et
3. **S'abstienne** de toute tentative de saisir les tribunaux d'arbitrage contre l'Équateur, car l'article 422 de la Constitution équatorienne interdit le transfert de la juridiction souveraine aux instances d'arbitrage internationales.

Nous vous remercions d'avance de votre attention portée aux enjeux soulevés dans cette lettre et de votre réaction rapide. Nous attendons votre réponse avec impatience.

CC : Ricardo Valdez, Attaché commercial minier à l'Ambassade; Wendy Drukier, Directrice pour l'Amérique du Sud, Affaires mondiales Canada; Lauren Conway, responsable principale (commerce) - Colombie, Équateur, Pérou et Bolivie; Honorable Maninder Sidhu, ministre du Commerce international; Simon-Pierre Savard-Tremblay, Porte-parole pour le Bloc Québécois en matière de Commerce international; Don Davies, Porte-parole pour le NPD en matière de Commerce international; Elizabeth May, Chef du Parti Vert du Canada

Organisations signataires:

Allemagne

1. Rettet den Regenwald

Angleterre

2. The Gaia Foundation

Argentine

3. Ecologistas la parrilla

Brésil

4. Environmental Defender Law Center

Bolivie

5. TerraJusta

Canada

6. Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
7. Atlantic Regional Solidarity Network
8. Blue Planet Project
9. Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA)
10. Centre international de solidarité ouvrière (CISO)
11. CoDevelopment Canada
12. Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)
13. Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
14. Common Frontiers
15. CUAL UQÀM (Comité UQÀM Amérique Latine)
16. Friends of the Earth Canada
17. Grandmothers Advocacy Network
18. Greenpeace Canada
19. Kairos Canada
20. Mining Injustice Solidarity Network (MISN)
21. MiningWatch Canada
22. Lagopède
23. Latin American Canadian Solidarity Association (LACSA)
24. Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA)
25. Le Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE)
26. Le Journal d'Alter
27. People's Health Movement - Canada

- 28. Rights Action
- 29. Victoria Central America Support Committee

Chili

- 30. Plataforma de Organizaciones América Latina y el Caribe Mejor Sin TLC

Équateur

- 31. Alianza de Organizaciones por los Derechos Humanos del Ecuador
- 32. Cabildo por el Agua de Cuenca
- 33. Centro Agrícola Cantonal de Quevedo
- 34. Centro de Documentación en Derechos Humanos "Segundo Montes Mozo SJ" (CSMM)
- 35. Colectivo Agroecológico del Ecuador
- 36. Colectivo de Defensa del Cero Bomboli y de los Derechos de la Naturaleza EZA
- 37. COLEGIO DE ENFERMERAS DEL AZUAY
- 38. Fundación Savia Roja
- 39. Ecuador No te Dejes
- 40. Escuela Agroecológica de Mujeres Defensoras del Kimsacocha
- 41. Escuela de Mujeres Agroecológica de Leg Tabacay
- 42. Escuela de Agroecológica Virgen de la Merced
- 43. Escuela de Agroecológica y Biosalud de San Marcos
- 44. Escuela de Agroecología de Bulán
- 45. Escuela de Agroecológica de Guayara 2
- 46. Escuela de Agroecológica de la UNOIC-S
- 47. Escuela de Agroecológica de Mujeres Sisa Wayra
- 48. Escuela de Agroecológica, Liderazgo y Salud Ancestral de Mujeres de la Ucorsayta
- 49. Escuela de Agroecológica de Tenta
- 50. Escuela de Agroecológica de Mujeres Asomupkisa
- 51. Escuela de Agroecológica y Medicina Ancestral Hermano Miguel
- 52. Escuela Agroecológica de la Libertad
- 53. Federación de Organizaciones Indígenas y Campesinas del Azuay (FOA)
- 54. Fundación de Mujeres Luna Creciente
- 55. Junta Administradora de Agua Potable Victoria del Portete y Tarqui
- 56. Proyecto Dulcepamba
- 57. Pueblo Kichwa Purwa
- 58. Sistema de Riego Atapo Palmira

États Unis

- 59. Defend Them All
- 60. Earth Law Center
- 61. Earthworks

62. Institute for Policy Studies - Global Economy Program

Espagne

63. Aldea educativa

64. Alianza Verde

65. Asociación Plataforma Cívica Alcalaboza Viva

66. Environmental Justice Atlas (ejatlas.org)

67. CGT Huelva

68. Club de amigos de la Naturaleza Scipionis CANS

69. Fundación Savia

70. Salva la Selva

Hollande

71. Transnational Institute (TNI)

Italie

72. International Rights of Nature Tribunal

Mexique

73. Unión de Trabajadores Democráticos

Papouasie-Nouvelle-Guinée

74. Environmental Care Community Lepemawi Timika, West Papua

75. LEPEMAWI TIMIKA WEST PAPUA

Monde

76. The Global Alliance for the Rights of Nature (GARN)

77. Yes to Life, No to Mining Global Solidarity Network